

May Clarkson

Agente de recherche au Service des études et analyses
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec

(novembre 1996)

“La violence”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel : jean-marie_tremblay@uqac.ca

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de : "Les classiques des sciences sociales"

Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web : <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web : <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

May Clarkson

[Agente de recherche au Service des études et analyses, Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec]

"La violence".

Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Louise Guyon, **DERRIÈRE LES APPARENCES. Santé et conditions de vie des femmes**. Chapitre 9, pp. 149-170. Avec la collaboration de Claire Robitaille, May Clarkson et Claudette Lavallée. Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux, novembre 1996, 384 pp.



[Au nom de l'Éditeur du Québec, Publications Québec, Mme Cynthia Lachance, responsable de la gestion des droits d'auteur, nous a donné le 17 octobre 2006 la permission de diffuser ce livre, en texte intégral, dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : cynthia.lachance@mrci.gouv.qc.ca

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte : Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5" x 11")

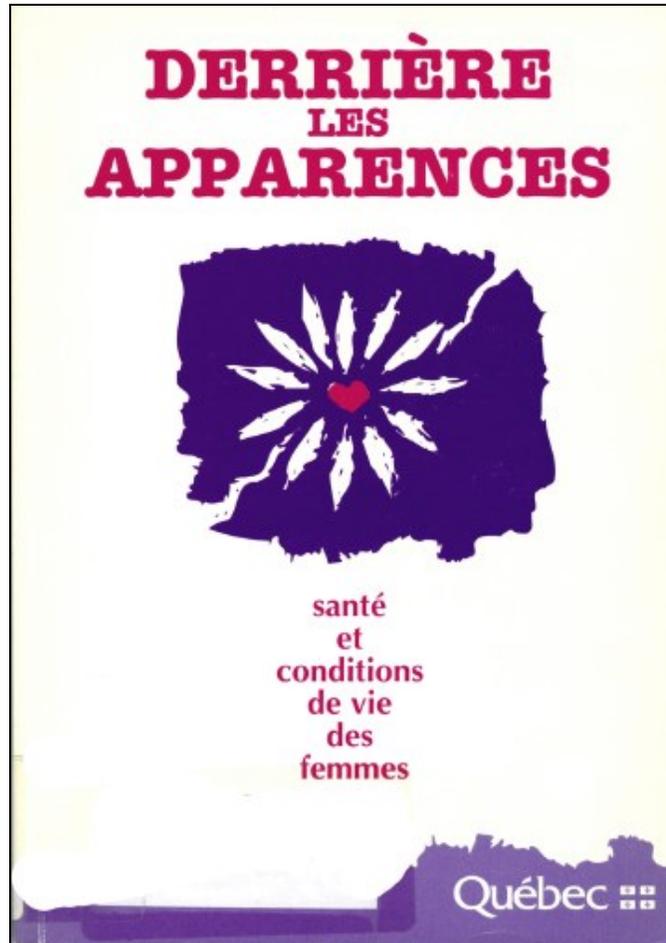
Édition numérique réalisée le 22 juillet 2007 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



May Clarkson

Agente de recherche au Service des études et analyses
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec

"La violence".



Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Louise Guyon, **DERRIÈRE LES APPARENCES. Santé et conditions de vie des femmes**. Chapitre 9, pp. 149-170. Avec la collaboration de Claire Robitaille, May Clarkson et Claudette Lavallée. Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux, novembre 1996, 384 pp.

Table des matières

Introduction

Définition de la violence
Une prise de conscience difficile
Évaluer la prévalence de la violence

Violence et santé des femmes

La violence conjugale
Les agressions sexuelles

L'enquête canadienne sur la violence envers les femmes

L'enquête québécoise sur la résolution de conflits entre conjoints

Faits saillants

May Clarkson

Agente de recherche au Service des études et analyses
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec

“La violence”.

Un article publié dans l’ouvrage sous la direction de Louise Guyon, **DER-RIÈRE LES APPARENCES. Santé et conditions de vie des femmes**. Chapitre 9, pp. 149-170. Avec la collaboration de Claire Robitaille, May Clarkson et Claudette Lavallée. Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux, novembre 1996, 384 pp.

Introduction

Définition de la violence

[Retour à la table des matières](#)

Ce chapitre aborde un thème qui a été longtemps occulté, voire nié dans la société québécoise comme dans bien d'autres : celui de la violence faite aux femmes, dans un contexte socioculturel spécifique qui conditionne les rapports sociaux entre les sexes (gender relations). On ne parle donc pas de la violence fortuite (telle la violence exercée au cours d'un cambriolage), mais bien de celle qui est employée plus spécifiquement contre des victimes de sexe féminin, et qu'on peut définir de la façon suivante : « la force physique ou verbale, la coercition ou la négligence exercées à l'égard d'une personne de sexe féminin, de façon à lui occasionner des problèmes de santé physique ou psychologique, de l'humiliation ou une privation arbitraire de liberté, et de façon à perpétuer la subordination féminine » (Heise, 1993, traduction libre).

On s'intéresse donc ici, d'une part, à la violence exercée envers une femme par un ou des inconnus, parce qu'elle est une femme ; on peut penser par exemple au harcèlement sexuel, à l'agression sexuelle,

voire à des cas aussi extrêmes que celui du massacre de jeunes femmes à l'École polytechnique de Montréal en décembre 1989. D'autre part, on s'intéresse également à la violence physique, sexuelle ou psychologique exercée par des connaissances ou des proches, et, bien souvent, par un conjoint, un partenaire de vie ou un amoureux. ¹

MacLeod (1987) décrit ainsi la femme victime de violence conjugale : « Celle qui a perdu sa dignité, son autonomie et sa sécurité, qui se sent prisonnière et sans défense parce qu'elle subit constamment ou de façon répétée des violences physiques, psychologiques, économiques, sexuelles ou verbales. » (p. 8)

Une telle description s'inspire principalement des témoignages de femmes violentées, et ne préjuge pas des intentions de l'agresseur. L'Ontario Medical Review (1986) va plus loin, en définissant la violence conjugale envers les femmes comme « l'abus physique ou psychologique infligé par un homme à sa partenaire, afin de la contrôler ou de l'intimider ».

Quant aux agressions à caractère sexuel, Khouzam et Rousseau (1993) en donnent la définition générale suivante : « Une agression à caractère sexuel est un acte de domination, d'humiliation, de violence. Elle se produit dès qu'on impose à une personne, contre sa volonté, des attitudes, des paroles, des gestes à connotation sexuelle, en utilisant l'intimidation, le chantage, la violence verbale, physique ou psychologique. » (p. 839)

¹ Des hommes peuvent également être victimes de violence conjugale ou d'agression sexuelle ; toutefois, il semble, selon la documentation scientifique et l'avis de la plupart des intervenants, que la violence exercée par une femme à l'égard d'un conjoint non violent constitue un phénomène plutôt rare. Quant aux agressions sexuelles, on verra qu'elles touchent deux fois plus de femmes que d'hommes, et que l'agresseur est presque toujours de sexe masculin.

Une prise de conscience difficile

La prise de conscience du problème de la violence faite aux femmes a été longue et difficile. Au Québec, les premières maisons d'hébergement et de transition pour femmes violentées sont apparues au début des années soixante-dix, grâce à l'action de groupes de femmes sensibilisées à la question, et le premier centre spécialisé dans l'aide aux victimes d'agression sexuelle a vu le jour en 1975. En 1985, le ministère de la Santé et des Services sociaux a manifesté, par sa Politique d'aide aux femmes violentées, sa volonté d'intervenir face à un tel problème et en 1986, les ministères de la Justice et du Solliciteur général (devenu depuis ministère de la Sécurité publique) publiaient à leur tour leur Politique d'intervention en matière de violence conjugale. Il n'en reste pas moins que c'est l'effort des groupes de femmes qui a finalement alerté l'opinion publique et amené les gouvernements à légiférer dans ce domaine.

Malgré les progrès réalisés dans la reconnaissance du problème, il reste encore plusieurs étapes à franchir. À titre d'exemple, on se heurte parfois à la réaction suivante : « Oui, d'accord, la violence envers les femmes existe... mais dans notre milieu, dans notre pays, c'est un phénomène plutôt rare, pour ne pas dire extrêmement marginal ! »

Évaluer la prévalence de la violence

Jusqu'à tout récemment, on disposait de peu de données permettant d'évaluer la prévalence des diverses formes de violence faite aux femmes, et les quelques efforts en ce sens se heurtaient à une forte dose de scepticisme : les groupes ou les personnes qui dénonçaient, chiffres à l'appui, la violence faite aux femmes, étaient accusés de crier au loup trop fort et trop souvent. Si on obtient des prévalences élevées, entendait-on, c'est parce qu'on manque de rigueur scientifique... la méthodologie d'enquête est défectueuse... ou encore, parce

qu'on définit la violence de façon trop large, jusqu'à y inclure des comportements bénins !

L'enquête sur la violence envers les femmes, menée par Statistique Canada en 1993, constitue donc à cet égard un apport précieux. D'une part, comme le souligne l'organisme, il s'agit de la première enquête du genre, dans le monde entier, à être réalisée. D'autre part, « l'enquête portait uniquement sur les actes considérés comme une infraction en vertu du Code criminel du Canada » (Statistique Canada, 1993, p. 2).

Compte tenu de l'excellente réputation nationale et internationale de l'organisme, dont la rigueur scientifique n'est généralement pas mise en doute, les chercheurs et les intervenants en matière de violence auraient plutôt tendance à se sentir soulagés... Enfin, des renseignements « crédibles », se dit-on, sur la prévalence du problème, et une définition qui devrait être acceptable pour tous, puisqu'on ne tient compte que des comportements pouvant être sanctionnés par les lois du pays ! La présentation des sources de données et de la méthodologie utilisée (que l'on trouvera en annexe) dans les diverses enquêtes devrait permettre à la lectrice ou au lecteur de se faire une idée juste de la rigueur de la démarche.

Violence et santé des femmes

[Retour à la table des matières](#)

Selon Heise (1993, 1994), bien que la violence liée au sexe soit une cause importante de morbidité et de mortalité féminines dans le monde, elle n'est encore que rarement considérée comme un problème de santé publique. Pourtant, selon la même auteure, la Banque mondiale estimait récemment que chez les femmes en âge de se repro-

duire, dans les pays industrialisés, 20% des années potentielles de vie en bonne santé perdues² seraient directement attribuables à cette forme de victimisation.

La violence conjugale

La violence dans les relations intimes peut être létale. Les statistiques canadiennes sur l'homicide révèlent que plus du tiers des homicides, au Canada, mettent en cause des membres de la famille immédiate ; de fait, près de 20% des homicides sont le fait d'époux qui s'en prennent à leur conjoint et, dans la majorité des cas, il s'agit de maris qui tuent leur femme (Statistique Canada, 1988, 1989, 1994b).

Sans nécessairement aller jusqu'à l'homicide, la violence conjugale revêt plusieurs formes : intimidation, humiliation, coups, blessures, brûlures ou agressions sexuelles. Parmi les séquelles physiques relativement courantes, on peut mentionner les hématomes, les fractures, les hémorragies internes et la perforation du tympan. En outre, on constate souvent une escalade de la violence pendant la grossesse ; les seins, la poitrine et l'abdomen deviennent alors fréquemment la cible des coups, ce qui peut parfois provoquer une fausse couche, une naissance prématurée ou d'autres complications. Quant aux conséquences psychologiques, elles couvrent un vaste éventail, depuis les maux de tête, l'insomnie, la fatigue générale, jusqu'à la dépression, les pensées suicidaires, voire le suicide.

Deux études réalisées au Québec permettent d'évaluer la prévalence de divers problèmes de santé chez les femmes violentées. Selon la première, menée auprès de 130 femmes de la région de Montréal ayant trouvé refuge dans une maison d'hébergement (Kérouac, Tag-

² Il s'agit de la « Disability Adjusted Life Year » (DALY). une mesure des années de vie en bonne santé perdues en raison de la morbidité ou des décès prématurés. Chaque année de vie perdue en raison d'un décès compte pour 1 DALY. et chaque année de maladie ou d'incapacité compte pour une fraction de 1 DALY. calculée en fonction du niveau d'incapacité.

gart et Lescop, 1986), 83% de ces femmes auraient subi de la violence physique, et la presque totalité d'entre elles auraient été victimes de violence verbale. Plus de la moitié des femmes violentées physiquement auraient présenté des ecchymoses, et plus du tiers auraient subi d'autres types de blessures (coupures, fractures et brûlures). Toutes les femmes de l'étude présentaient des symptômes de dépression et d'anxiété.

Il s'agit là de l'état de santé de femmes en situation de crise, au moment où elles trouvent refuge en maison d'hébergement. Mais qu'en est-il à plus long terme ? Afin de le savoir, Chénard, Cadrin et Loiselle (1990) ont étudié l'état de santé de femmes de la région de Rimouski victimes de violence conjugale, mais, cette fois, au moins un an après leur séjour en maison d'hébergement ; l'état de santé de ces femmes a été comparé à celui d'une population de référence. Les femmes violentées étaient près de cinq fois plus nombreuses à présenter des problèmes de santé mentale tels que : périodes de grande nervosité, d'irritabilité, de dépression, de confusion et de perte de mémoire. En outre, 13% d'entre elles, comparativement à 4% des femmes du groupe de référence, disaient avoir déjà songé à se suicider. On observait également chez les femmes violentées une plus grande prévalence de divers troubles de santé chroniques tels que des maux de tête, de l'arthrite ou du rhumatisme, des maux de dos, des troubles digestifs, et ainsi de suite.

Ces deux études, l'une réalisée en milieu urbain et l'autre en milieu semi-rural, documentent bien l'impact, à court et moyen terme, de la violence subie sur l'état de santé des femmes.

Les agressions sexuelles

Dans le cadre de son étude sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants, le comité Badgley a fait réaliser un sondage national sur les infractions d'ordre sexuel. Ce sondage, entrepris en février 1983, touchait un échantillon statistiquement* représentatif de 2 008 Cana-

diens de 18 ans et plus, et visait à obtenir d'eux des renseignements sur leur expérience en tant que victimes ou non d'infractions d'ordre sexuel, pendant leur enfance ou leur vie adulte. D'après les résultats du sondage :

« Lorsqu'on considère chaque catégorie d'actes sexuels non désirés [...] le rapport entre les hommes et les femmes, en ce qui concerne la proportion des victimes, reste constant et se situe à environ deux contre un. [...] En réponse à la question relative au viol ou aux agressions sexuelles, environ une femme sur cinq (22,1%) et un homme sur dix (10,6%) ont déclaré avoir été victimes de tels actes. » (Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants, 1984, p.194-195)

Selon la même source, « si l'on rassemble les résultats des sondages nationaux quant au sexe des agresseurs, on constate que 98,8% des suspects étaient de sexe masculin contre 1,2% du sexe féminin » (p. 233). Quel peut être l'impact d'une agression sexuelle sur la victime ? Selon Khouzam et Rousseau (1993), « les victimes les plus atteintes physiquement sont celles qui sont agressées par leur conjoint ou ex-conjoint ou, dans quelques cas, par un individu extrêmement violent » (p. 841). Même en l'absence de blessures ou de lésions, les victimes d'agression sexuelle peuvent avoir contracté une MTS ou vivre une grossesse non désirée. Toutefois, toujours selon Khouzam et Rousseau, « l'essence de ce que vit une victime d'agression à caractère sexuel est un état de stress post-traumatique tel que décrit dans le DSM III-R ³, c'est-à-dire une maladie de la terreur incontrôlable » (p. 838).

Voyons maintenant ce qui se produit dans une situation d'inceste. Selon une spécialiste de l'intervention auprès de victimes d'agression sexuelle ⁴, ce qui fait le plus peur à une victime d'agression, c'est la

³ Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, publié par l'Association des psychiatres américains et largement utilisé dans le monde.

⁴ D^{re} Danielle Rousseau, communication personnelle (1994).

répétition du traumatisme ; or c'est justement ce qui se produit dans l'inceste, puisque l'enfant, « captive » de sa famille, ne peut fuir son agresseur. On voit alors se développer un syndrome de traumatisme chronique, dans lequel les symptômes de l'état de stress post-traumatique sont tous présents, exacerbés, et ne diminuent pas avec le temps. À moyen ou à long terme, on retrouve chez les victimes divers problèmes de santé mentale : troubles phobiques, dépression, anxiété, automutilation, toxicomanies, anorexie, tentatives de suicide, troubles de la personnalité pouvant aller jusqu'à la dissociation (personnalité multiple). On relève également fréquemment des difficultés dans les relations interpersonnelles, des problèmes sexuels et de la somatisation (Rouyer, 1993).

Jusqu'ici, on a surtout cherché à démontrer l'impact de la violence subie par les femmes sur leur état de santé. On explorera maintenant les données de deux enquêtes récentes : l'une, celle de Statistique Canada, menée en 1993, permet d'évaluer la prévalence de diverses formes de violence faite aux femmes, tant au Québec qu'ailleurs au Canada ; l'autre, celle de Santé Québec, réalisée en 1992-1993, permet d'établir une corrélation entre le fait d'avoir vécu ou non de la violence conjugale, et diverses composantes de l'état de santé.

L'enquête canadienne sur la violence envers les femmes

[Retour à la table des matières](#)

L'enquête fédérale sur la violence envers les femmes, réalisée par Statistique Canada en 1993, a rejoint plus de 12 000 femmes, dont 1 921 Québécoises (voir annexes méthodologiques).

Dans un premier temps, on a voulu voir comment le Québec se situe, en ce qui concerne la prévalence de diverses formes de violence faite aux femmes, par rapport aux autres provinces canadiennes.

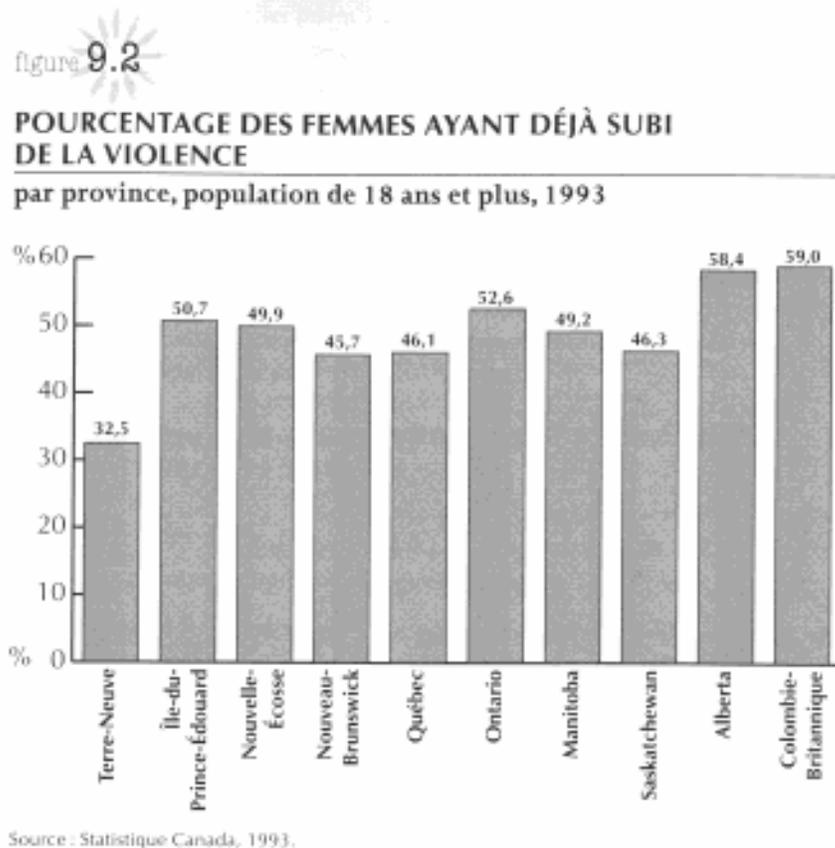


Selon les données de l'enquête, 52% des Canadiennes de 18 ans et plus disent avoir déjà été, depuis l'âge de 16 ans, victimes de violence masculine (figure 9.1) ; chez les Québécoises, cette proportion se situe légèrement en deçà (47%). Si l'on considère la prévalence au cours des 12 mois précédant l'enquête, 9,8% des Canadiennes, comparativement à 6,9% des Québécoises, auraient subi au moins un acte de violence de la part d'un homme, connu ou inconnu.

D'une province canadienne à l'autre, on observe des différences importantes dans le pourcentage des femmes qui ont été victimes de violence (figure 9.2) ; c'est à Terre-Neuve qu'on en retrouve la propor-

tion la plus faible (33%), alors que l'Alberta (58%) et la Colombie-Britannique (59%) affichent les pourcentages les plus élevés.

Parmi les femmes québécoises, 25% ont déjà subi de la violence de la part d'un conjoint ou d'un ex-conjoint, comparativement à 29% pour le Canada dans son ensemble ⁵, et 21% des Québécoises, comparativement à 24% de l'ensemble des Canadiennes, disent avoir déjà subi une attaque sexuelle brutales ⁶ au moins une fois depuis l'âge de 16 ans.



⁵ Ces pourcentages ne tiennent compte que des femmes qui, au moment de l'enquête, avaient un conjoint ou en avaient déjà eu un.

⁶ Par quiconque, y compris le conjoint ; cette variable n'inclut pas les attouchements sexuels.

Par ailleurs, le pourcentage des femmes québécoises victimes de violence varie selon le groupe d'âge auquel elles appartiennent, et selon qu'elles vivent en milieu rural ou urbain. Telle que définie ici, la « violence » comprend : les agressions sexuelles ou physiques par un inconnu, une connaissance ou un amoureux et la violence conjugale physique ou sexuelle.

On voit au tableau 9.1 que les femmes vivant en milieu urbain sont proportionnellement plus nombreuses à déclarer avoir subi de la violence que les femmes en milieu rural, et ce, tant au cours des 12 mois précédant l'enquête (7,6% contre 3,8%) qu'au cours de leur vie ⁷ (49% contre 36%).

Tableau 9.1
POURCENTAGE DES QUÉBÉCOISES
QUI ONT SUBI DE LA VIOLENCE
selon qu'elles vivent en milieu urbain ou rural,
population de 18 ans et plus, Québec, 1993

EXPÉRIENCE DE VIOLENCE	MILIEU URBAIN N = 2 126 275 (100%)	MILIEU RURAL N = 561 656 (100%)	TOTAL N = 2 687 931 (100%)
Oui, au cours des 12 derniers mois	7,6	3,8	6,8
Oui, pas au cours des 12 derniers mois	40,3	30,4	38,2
Oui, ne sait pas si au cours des 12 derniers mois	0,9	1,8	1,1
Pas de violence	49,9	62,4	52,5
Ne sait pas	0,2	—	0,2
Pas de réponse	1,1	1,6	1,2

Source : Statistique Canada, 1993.

⁷ C'est-à-dire de la violence subie depuis l'âge de 16 ans jusqu'au moment de l'enquête.

Par ailleurs, comme on le voit au tableau 9.2, plus les femmes sont jeunes, plus elles sont nombreuses à déclarer avoir subi de la violence au cours des 12 mois précédant l'enquête ; par contre, si l'on considère l'ensemble des expériences de violence (c'est-à-dire non seulement au cours des 12 mois précédant l'enquête, mais depuis l'âge de 16 ans), on observe peu de différences d'un groupe d'âge à l'autre, si ce n'est chez les femmes de 65 ans et plus qui sont proportionnellement moins nombreuses à dire qu'elles ont été victimes de violence.

Tableau 9.2
POURCENTAGE DES QUÉBÉCOISES QUI ONT SUBI
DE LA VIOLENCE
selon le groupe d'âge, Québec, 1993

EXPÉRIENCE DE VIOLENCE	18-24 ans N=311203 (100%)	25-29 ans N=272315 (100%)	30-39 ans N=628729 (100%)	40-49 ans N=522 815 (100%)	50-64 ans N=519644 (100%)	65 ans et + N=433225 (100%)
Oui, au cours des 12 derniers mois	21,8	11,2	5,4	7,0	2,5	0,3
Oui, pas au cours des 12 derniers mois	25,9	40,6	47,1	40,5	43,2	23,9
Oui, ne sait pas si au cours des 12 derniers mois	0,3	0,3	0,3	1,8	2,0	1,6
Aucune violence	50,2	47,9	46,9	49,8	50,4	71,0
Ne sait pas	—	—	0,3	0,4	0,3	—
Pas de réponse	1,8	—	—	0,6	1,6	3,3
Source : Statistique Canada, 1993.						

Qu'en est-il du harcèlement sexuel, qui n'est pas inclus dans la violence telle que définie plus haut ? La plupart des Québécoises (87%) disent en avoir été victimes au moins une fois depuis l'âge de 16 ans, et 35% d'entre elles disent avoir été harcelées sexuellement au cours des 12 mois précédant l'enquête (tableau 9.3). Bien que le harcèlement s'adresse surtout aux jeunes femmes (trois femmes de 18 à 24 ans sur quatre disent en avoir été victimes dans l'année précédant l'enquête),

les femmes plus âgées ne sont pas épargnées non plus, puisque 17% des femmes de 50 à 64 ans et 7,7% des femmes de 65 ans et plus disent avoir subi du harcèlement sexuel au cours de la même période. Remarquons toutefois qu'il s'agit ici d'un regroupement qui inclut, outre le harcèlement sexuel par des personnes connues ou inconnues, les appels téléphoniques obscènes, l'exhibitionnisme indécent et le fait pour une femme d'avoir été suivie, dans la rue, par un inconnu, d'une manière qui lui a fait peur. On peut donc parler de harcèlement sexuel « au sens large ».

Tableau 9.3
POURCENTAGE DES QUÉBÉCOISES QUI ONT ÉTÉ
HARCELÉES SEXUELLEMENT
selon le groupe d'âge, Québec, 1993

HARCÈLEMENT SEXUEL	18-24 ans N = 311203 (100%)	25-29 ans N = 272315 (100%)	30-39 ans N = 628729 (100%)	40-49 ans N = 522815 (100%)	50-64 ans N = 519644 (100%)	65 ans et + N = 433225 (100%)	TOTAL N = 2 687931 (100%)
Oui, au cours des 12 derniers mois	72,5	62,9	44,4	28,9	17,1	7,7	35,3
Oui, pas au cours des 12 derniers mois	22,0	32,3	44,7	56,9	62,5	52,8	47,9
Oui, ne sait pas si au cours des 12 derniers mois	1,5	0,3	3,5	5,2	4,2	7,4	4,0
Non	4,0	4,5	7,5	9,0	16,2	32,1	12,7
Source : Statistique Canada, 1993.							

Le harcèlement sexuel (au sens strict du terme, soit celui sanctionné par la Loi canadienne sur les droits de la personne ou le Code canadien du travail) semble être environ 2,5 fois plus souvent le fait de personnes inconnues que de connaissances de la victime, comme on pourra le constater au tableau 9.4, et ce, pour tous les groupes d'âge. En outre, une Québécoise sur trois (chez les femmes de 18 à 24 ans,

une sur deux) dit avoir déjà été suivie par un homme d'une manière qui lui a fait peur.

Tableau 9.4
POURCENTAGE DES QUÉBÉCOISES HARCELÉES SEXUELLEMENT
PAR UN INCONNU OU PAR UNE CONNAISSANCE
AU COURS DES 12 MOIS PRÉCÉDANT L'ENQUÊTE
selon le groupe d'âge, Québec, 1993

Harcèlement sexuel au cours des 12 derniers mois	18-24 ans N= 311203 (100%)	25-29 ans N=2 72315 (100%)	30-39 ans N= 628729 (100%)	40-49 ans N= 522815 (100%)	50-64 ans N= 519644 (100%)	65 ans et + N= 433225 (100%)	TOTAL N= 2687931 (100%)
Par un inconnu	62,2	52,4	33,9	18,7	8,1	0,9	25,8
Par une connais- sance	25,8	20,6	11,1	9,4	3,8	0,3	10,3
Source : Statistique Canada, 1993.							

On voit jusqu'à maintenant que les très jeunes femmes semblent particulièrement vulnérables à la violence masculine. Non seulement sont-elles plus nombreuses à mentionner en avoir été victimes au cours des 12 mois précédant l'enquête, ce qui, en soi, serait déjà inquiétant, mais si l'on considère l'ensemble des incidents comportant de la violence subis depuis l'âge de 16 ans, on observe également un effet de génération ; en d'autres termes, les femmes plus âgées seraient moins nombreuses que leurs cadettes à avoir vécu, au cours de leur vie, des incidents comportant de la violence. Autre phénomène inquiétant, les très jeunes femmes sont également plus nombreuses à avoir subi une agression physique au cours de rendez-vous amicaux ou amoureux, comme on peut le voir au tableau 9.5. Quant aux agressions sexuelles dans le même contexte, 8% des Québécoises de tous âges disent en avoir déjà été victimes ; on n'observe pas de différence significative sur ce plan d'un groupe d'âge à l'autre, si ce n'est chez les

femmes de 65 ans et plus, dont 3% seulement disent avoir déjà subi une telle agression.

Tableau 9.5
POURCENTAGE DES QUÉBÉCOISES AYANT SUBI UNE AGRESSION
PHYSIQUE PENDANT UN RENDEZ-VOUS AMOUREUX
selon le groupe d'âge, Québec, 1993

AGRESSION	18-24 ans N=	25-29 ans N=	30-39 ans N=	40-49 ans N=	50-64 ans N=	65 ans et + N=	TOTAL N=
PHYSIQUE	311 203 (100%)	272 315 (100%)	628 729 (100%)	522 815 (100%)	519 644 (100%)	433 225 (100%)	2 687 931 (100%)
Oui, au cours des 12 derniers mois	3,0	1,0	—	—	—	—	0,4
Oui, pas au cours des 12 derniers mois	10,4	8,6	3,8	3,8	2,9	2,2	4,5
Aucune agression physique	86,6	90,4	96,2	96,3	97,1	97,8	94,9
Source : Statistique Canada, 1993.							

Si l'on considère la violence conjugale, on constate qu'une Québécoise sur quatre, parmi celles ayant vécu avec un conjoint, affirme avoir déjà été victime de violence physique ou psychologique, et 3,4% d'entre elles disent en avoir été victimes au cours des 12 mois précédant l'enquête (tableau 9.6). Encore une fois, c'est chez les très jeunes femmes qu'on observe les pourcentages les plus élevés, puisque 18% des Québécoises de 18 à 24 ans ayant vécu avec un conjoint ont subi la violence conjugale au cours de l'année précédant l'enquête.

Parmi les Québécoises qui ont déjà quitté un conjoint, 40% disent avoir été victimes de violence physique, et 54% de violence psychologique, de la part de l'ex-conjoint. Bien qu'on ne puisse établir de lien

direct de cause à effet, le fait qu'une telle proportion de femmes ait quitté un conjoint violent semble aller à l'encontre de l'opinion répandue voulant que les femmes violentées soient des femmes passives et masochistes.

Tableau 9.6
POURCENTAGE DES QUÉBÉCOISES AYANT SUBI
DE LA VIOLENCE DE LA PART D'UN CONJOINT ACTUEL
OU D'UN EX-CONJOINT

selon le groupe d'âge, population de 18 ans et plus, Québec, 1993
(base : Québécoises ayant vécu avec un conjoint)

VIOLENCE CONJUGALE	18-24 ans N= 140 777 (100%)	25-29 ans N= 223 189 (100%)	30-39 ans N= 599 301 (100%)	40-49 ans N= 502 489 (100%)	50-64 ans N= 504 637 (100%)	65 ans et + N= 398 981 (100%)	TOTAL N= 2 369 374 (100%)
Oui, au cours des 12 derniers mois	17,6	7,1	1,9	3,2	2,1	0,3	3,4
Oui, pas au cours des 12 derniers mois	19,0	20,5	23,2	23,8	22,5	16,1	21,5
Oui, ne sait pas si au cours des 12 derniers mois	0,7	—	0,1	0,2	1,3	0,4	0,4
Aucune violence	58,7	72,2	74,2	72,1	71,2	79,2	72,9
Pas de réponse	4,0	0,3	0,6	0,8	2,9	4,0	1,9

Source : Statistique Canada, 1993.

Pour la plupart (93%), ces femmes ont subi la violence de l'ex-conjoint au cours du mariage ou de l'union libre (tableau 9.7) ; il n'en reste pas moins que 7% n'ont pas subi de violence au cours de l'union. Par ailleurs, 15% de ces femmes ont subi la violence de l'ex-conjoint après la séparation, et 13% disent avoir été violentées avant même le mariage ou l'union libre. Cette dernière donnée soulève

des questions : pourquoi choisit-on d'aller vivre avec un homme qui a déjà fait preuve de violence ? Est-on portée à l'excuser (en estimant qu'il s'agit d'un acte isolé, qu'on l'a provoqué...), ou encore s'imagine-t-on qu'on peut arriver à le transformer ? Ces questions sont autant de pistes de recherche pour une exploitation plus en profondeur des données de cette enquête.

Tableau 9.7
POURCENTAGE DES QUÉBÉCOISES AYANT SUBI
DE LA VIOLENCE DE LA PART D'UN EX-CONJOINT
 selon le moment où elles ont subi cette violence, Québec, 1993

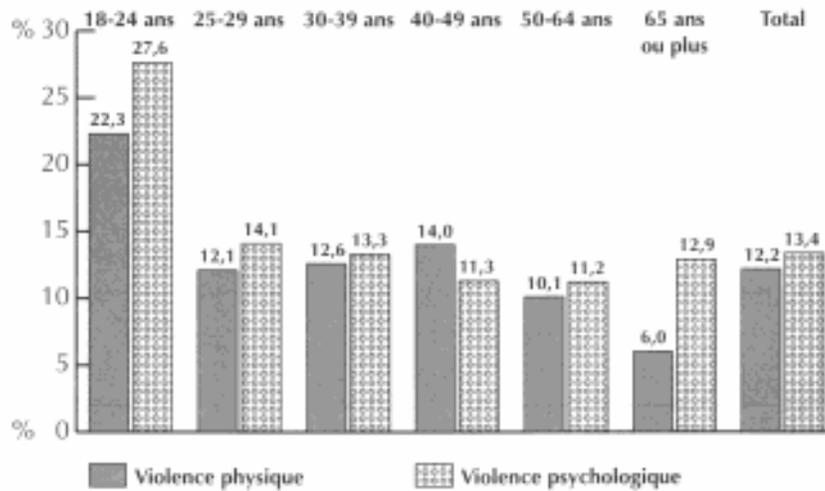
MOMENT OU UNE FEMME A SUBI LA VIOLENCE DE L'EX-CONJOINT	N = 402 953 (100%)
Pendant le mariage ou l'union libre	
oui	93,4
non	6,6
Après la séparation	
oui	14,9
non	79,9
il n'y a pas eu séparation (le conjoint est décédé)	5,1
Avant le mariage ou l'union libre	
oui	12,7
non	86,9
ne sait pas	0,4
Source : Statistique Canada, 1993.	

À la figure 9.3, on constate que 12% des femmes qui ont actuellement un conjoint disent avoir subi de la violence physique, et 13% de la violence psychologique, de la part de ce conjoint. Encore une fois, les Québécoises de 18 à 24 ans sont proportionnellement plus nombreuses que leurs aînées à mentionner avoir subi de la violence dans leur situation conjugale actuelle.

figure 9.3

PROPORTION DES FEMMES AYANT SUBI DE LA VIOLENCE PHYSIQUE OU PSYCHOLOGIQUE DE LA PART DE LEUR CONJOINT ACTUEL

selon l'âge, Québec 1993



Source : Statistique Canada, 1993.

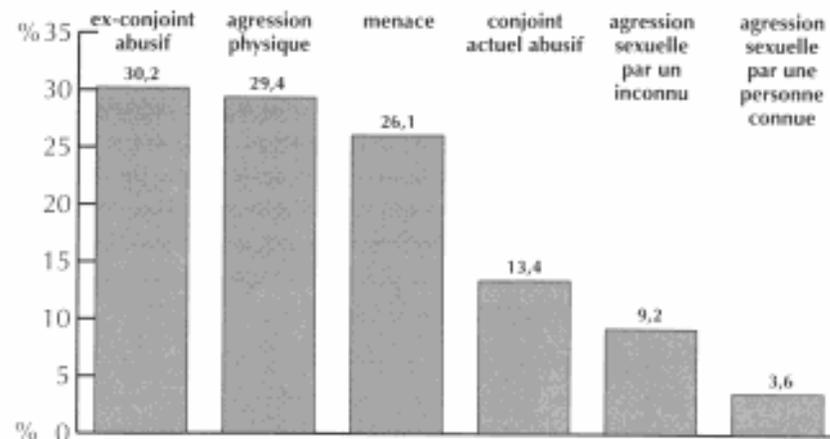
Bien que ce ne soit pas l'objectif visé, quelques questions de l'enquête fédérale permettent de mettre en relation la violence conjugale et l'état de santé. On observe par exemple que 17% des femmes qui ont subi de la violence psychologique de la part de leur conjoint actuel perçoivent leur état de santé comme « passable » ou « mauvais », comparativement à 9,5% seulement des femmes qui n'ont pas subi cette forme de violence ; de la même façon, 16% des femmes qui ont subi de la violence physique dans leur union actuelle, comparativement à 9,9% de celles qui n'en ont pas subi, trouvent leur état de santé « passable » ou « mauvais ». Dans les deux cas, les différences sont significatives.

Par ailleurs, 22% des femmes qui se disent limitées dans leurs activités en raison d'une affection ou d'un problème de santé chronique ont subi de la violence psychologique dans leur union actuelle, comparativement à 12% des femmes qui n'ont pas une telle limitation. De

la même façon, 19% des femmes dont les activités sont limitées, comparativement à 11% des autres femmes, auraient subi de la violence physique dans leur union actuelle. Ceci semble confirmer certaines perceptions selon lesquelles les femmes handicapées présenteraient une vulnérabilité accrue à la violence conjugale.

figure 9.4

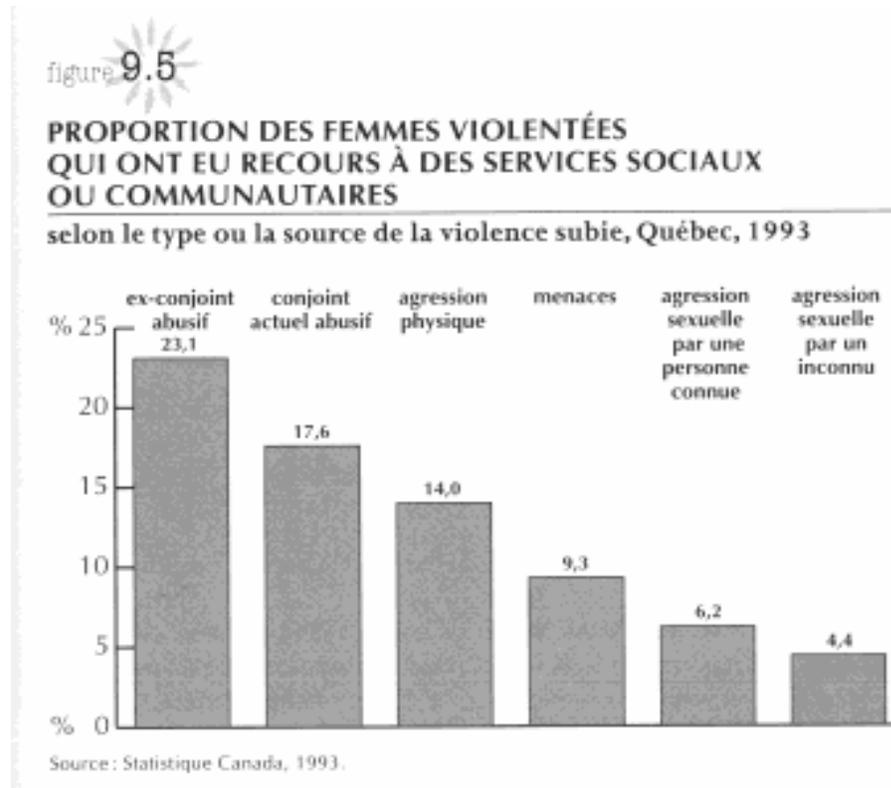
**PROPORTION DES FEMMES VIOLENTÉES
QUI ONT EU RECOURS AUX SERVICES POLICIERS**
selon le type ou la source de la violence subie, Québec, 1993



Source : Statistique Canada, 1993.

Parmi les femmes violentées, environ trois sur quatre mentionnent l'incident vécu à quelqu'un de leur entourage ; dans 14% des cas, la police est mise au courant de l'incident et, enfin, 9% des femmes demandent de l'aide auprès de diverses ressources telles que les maisons d'hébergement, les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, les centres locaux de services communautaires (CLSC), ou d'autres encore. On voit à la figure 9.4 la proportion des femmes violentées qui se sont adressées à la police, et, à la figure 9.5, la proportion de celles qui ont eu recours à des services sociaux ou communautaires, selon le type ou la source de la violence subie. Les femmes sont relativement peu nombreuses à demander de l'aide, et ce, particulièrement en ce qui concerne les agressions à caractère sexuel,

peut-être perçues comme une source d'opprobre dans une société qui tend encore à « blâmer la victime ».



L'enquête québécoise sur la résolution de conflits entre conjoints

[Retour à la table des matières](#)

Malgré tout l'intérêt qu'elle présente, l'enquête fédérale sur la violence faite aux femmes s'est peu penchée, on vient de le voir, sur le lien entre la violence vécue et l'état de santé des femmes violentées. L'enquête sociale et de santé de 1992-1993 (Santé Québec), qui comportait un volet sur la résolution de conflits entre conjoints, a permis d'explorer quelque peu cette dimension.

Le questionnaire sur la résolution de conflits reprenait un instrument conçu et validé aux États-Unis, la Conflict Tactics Scale (CTS),

utilisée dans plusieurs enquêtes américaines (Straus, Gelles et Steinmetz, 1978 ; Straus et Gelles, 1986). Ce questionnaire a été administré à un sous-échantillon des femmes identifiées comme répondantes principales lors de l'entrevue à domicile, et vivant (ou ayant vécu au cours des 12 mois précédant l'enquête) avec un conjoint. Afin d'assurer la confidentialité de l'entrevue et, le cas échéant, la sécurité de la femme, l'intervieweur ne devait lui remettre le questionnaire que si elle était la seule personne du ménage présente dans la pièce, ou s'il lui était possible de s'isoler. Au total, 1 823 femmes ont répondu à ce volet de l'enquête. En raison du mode de sélection de l'échantillon, et après comparaison des répondantes aux non-répondantes, ce sous-ensemble ne peut être considéré comme représentatif de l'ensemble des femmes du Québec et ne permet par conséquent pas d'évaluer la prévalence de la violence conjugale dans la population québécoise. On peut toutefois comparer entre elles les femmes faisant partie de l'échantillon.

Dans la publication de Santé Québec, les auteures (Riou, Chamberland et Rinfret-Raynor, 1996) ont établi la prévalence annuelle des conduites à caractère violent, verbales ou physiques, selon diverses caractéristiques de l'état de santé des femmes (tableau 9.8). Les résultats obtenus montrent que les taux de violence physique sont nettement plus élevés chez les femmes qui ont une perception moins favorable de leur état de santé. En outre, on observe une relation significative entre les taux de conduites violentes, verbales ou physiques, et la détresse psychologique, les idées suicidaires et les limitations d'activités à long terme.

Une autre approche, différente de celle retenue par Riou et al. (1996), consiste à comparer les femmes de l'échantillon qui ont subi des conduites à caractère violent de la part de leur conjoint ou ex-conjoint à celles qui n'en ont pas subi. Parmi les femmes de l'échantillon, 59% ont subi au moins un comportement violent, de la part du conjoint ou de l'ex-conjoint, au cours de l'année ayant précédé l'enquête ; il faut préciser, toutefois, que ceci inclut aussi bien les

comportements de type verbal ou symbolique (injurier, menacer, casser des objets...) que la violence physique.

Tableau 9.8
PRÉVALENCE ANNUELLE DES CONDUITES
À CARACTÈRE VIOLENT VERBALES OU PHYSIQUES
 selon l'état de santé des femmes, Québec, 1992-1993

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES FEMMES	VIOLENCE VERBALE/ SYM- BOLIQUE	VIOLENCE PHYSIQUE
	%	%
Perception de l'état de santé		
excellente/très bonne	57,0	4,4
bonne/moyenne	59,7	7,5
mauvaise	56,0	12,0
Indice de détresse psychologique		
faible	52,3	3,3
élevé	73,9	12,4
Idées suicidaires		
présence	56,4	4,6
absence	85,5	23,6
Limitation des activités à long terme		
oui	57,9	5,7
non	85,7	25,0
Source : Riou, Chamberland et Rinfret-Raynor, 1996, p.		

110.

Plus les femmes sont jeunes, plus elles sont susceptibles d'avoir subi des conduites à caractère violent au cours de l'année précédant l'enquête. En effet, chez les femmes de moins de 25 ans, 84% ont vécu au moins un épisode violent, comparativement à 68% chez les femmes de 25 à 34 ans, à 56% chez celles de 35 à 44 ans et à 47% chez les femmes de 45 à 64 ans.

Parmi les femmes qui ont vécu au moins un épisode violent, 70% déclarent avoir un faible soutien social et 14% se disent insatisfaites de leur vie sociale (contre 57% et 5% respectivement pour les femmes qui n'ont subi aucune conduite à caractère violent). Ces données confirment l'existence d'un lien entre la violence conjugale et l'isolement social, qui peut agir comme un facteur prédisposant à la violence, mais qui peut tout aussi bien constituer une conséquence de cette violence (Riou et al., 1996).

Considérons maintenant quelques indicateurs de l'état de santé (tableau 9.9). On constate que 37% des femmes qui ont vécu au moins un épisode violent ont un niveau de détresse psychologique élevé, comparativement à 18% des autres femmes ; elles sont également plus nombreuses à avoir eu des idées suicidaires (6% contre 1,4%), à avoir des activités limitées à long terme (2,3% contre 0,5%), et plus nombreuses à fumer la cigarette (41% contre 35%).

Comme on le voit, les données observées dans cet échantillon tiré de la population générale confirment ce qu'on observe chez les femmes en situation de crise (Kérouac et al., 1986), ainsi que chez les femmes ex-hébergées (Chénard et al., 1990), c'est-à-dire l'impact de la violence sur l'état de santé physique et mentale des femmes violentées par leur conjoint. On sait qu'il s'agit là, en général, de personnes qui subissent des traumatismes répétés, comme c'est le cas également des victimes d'inceste ou des enfants maltraités dans leur milieu familial ; rappelons qu'il s'agit d'une charge de souffrance parfaitement évitable, si la société dans son ensemble rejette cette violence et investit dans la prévention.

Tableau 9.9

QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉTAT DE SANTÉ
selon que les femmes ont subi ou non des conduites à caractère violent
de la part d'un conjoint ou d'un ex-conjoint au cours de l'année
ayant précédé l'enquête, Québec, 1992-1993

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉTAT DE SANTÉ	Ont subi des conduites à caractère violent	N'ont pas subi de conduites à caractère violent
Indice de détresse psychologique		
bas à moyen	62,9	81,9
élevé	37,1	18,1
Présence d'idées suicidaires		
oui	5,7	1,4
non	94,3	98,6
Limitation d'activités à long terme		
oui	2,3	0,5
non	97,7	99,5
Consommation de tabac (régulière ou occasionnelle)		
oui	40,7	34,7
non	59,3	65,3



FAITS SAILLANTS

[Retour à la table des matières](#)

- **Parmi les Québécoises de 18 ans ou plus, 47% disent avoir déjà été victimes de violence masculine depuis l'âge de 16 ans, et 7% en ont été victimes au cours des 12 derniers mois.**
- **Les femmes vivant en milieu urbain sont proportionnellement plus nombreuses à déclarer avoir subi de la violence que les femmes de milieu rural.**
- **Plus les femmes sont jeunes, plus elles sont nombreuses à déclarer avoir subi de la violence au cours des 12 derniers mois.**
- **La plupart des Québécoises (87%) disent avoir déjà été victimes de harcèlement sexuel ; ce type de harcèlement serait 2,5 fois plus souvent le fait d'inconnus que de personnes connues de la victime.**
- **Les très jeunes femmes (18 à 24 ans) semblent particulièrement vulnérables à la violence masculine. Elles sont en particulier plus nombreuses à avoir déjà subi une agression physique au cours de rendez-vous amicaux ou amoureux.**
- **Si l'on considère la violence conjugale, une Québécoise sur quatre, parmi celles ayant vécu avec un conjoint, affirme avoir déjà été victime de violence physique et psychologique, et 3% d'entre elles en auraient été victimes au cours des 12 derniers**

mois. C'est encore chez les très jeunes femmes qu'on observe les pourcentages les plus élevés (18% au cours des 12 derniers mois).

- **Les femmes violentées sont relativement peu nombreuses à demander de l'aide, et ce, particulièrement en ce qui concerne les agressions à caractère sexuel.**

- **Toutes les données d'enquête mettant en relation la violence subie et l'état de santé des femmes vont dans le même sens : la violence a un impact marqué, que ce soit à court, moyen et parfois long terme, sur l'état de santé physique et mentale de ces femmes.**

Fin du texte